

# Conditions Générales de Vente (CGV)

## 1. Identification de l'entreprise

El GRAIN BOIS

Siège social : 139 rue des Vacances, 85440 Talmont-Saint-Hilaire

Capital social : 55 000 €

N° SIRET : 990 264 707 00011 • N° TVA : FR 62 990 264 707

Téléphone : 07 80 62 32 91 • Courriel : grainbois85@orange.fr • Site : grainbois.fr

## 2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes passées auprès d'El Grain Bois pour ses prestations de fabrication artisanale d'objets en bois, de gravure laser, d'agencement et d'aménagement (intérieur ou extérieur, y compris véhicules) ainsi que de fabrication et réparation de mobilier. Elles régissent les relations contractuelles avec tout client, professionnel ou particulier, dans le périmètre géographique Vendée, Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Deux-Sèvres et Maine-et-Loire.

## 3. Devis et formation du contrat

- **Émission du devis** : tout projet fait l'objet d'un devis gratuit, valable un (1) mois à compter de la date d'émission.
- **Acceptation** : la commande devient ferme lorsqu'un exemplaire du devis, daté, signé et portant la mention « Bon pour accord » est retourné, accompagné du règlement de l'acompte de 30 %.
- **Travaux supplémentaires** : toute prestation non prévue au devis initial donnera lieu à un avenant écrit accepté par le client.
- **Annulation ou modification** : toute demande de modification ou d'annulation après acceptation est soumise à l'accord de El Grain Bois et peut entraîner la facturation des frais engagés.

## 4. Prix et conditions de paiement

- **Tarifs** : les prix sont exprimés en euros TTC et sont ceux indiqués sur le devis. Ils peuvent être révisés en cas de variation du coût des matières premières ou de changement du taux de TVA.

- **Acompte** : un acompte de 30 % du montant total est exigible à la signature du devis. Les travaux ou la fabrication débuteront après réception de cet acompte par carte bancaire, virement bancaire ou en espèces.
- **Solde** : le solde est payable à la livraison ou à la réception des ouvrages, par carte bancaire, virement bancaire ou en espèces.
- **Frais de déplacement et livraison** : les livraisons effectuées par El Grain Bois entraînent une facturation de 0,60 €/km aller-retour. Les livraisons par transporteur sont facturées en sus selon le tarif de ce dernier.
- **Retard de paiement** : tout retard entraîne l'application d'intérêts au taux légal majoré de 10 points, après mise en demeure, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément à la réglementation en vigueur.
- **Clause de réserve de propriété** : El Grain Bois conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral. Le transfert des risques intervient à la remise des produits au client.

## 5. Livraison et transfert des risques

- **Modes de livraison** : le client peut retirer sa commande à l'atelier ou choisir une livraison à l'adresse indiquée.
- **Délais** : les délais indiqués sont à titre indicatif, sauf convention contraire figurant sur le devis.
- **Transfert de risques** : en cas de livraison par transporteur, les risques sont transférés au client à la prise en charge des marchandises par le transporteur. Le client doit vérifier l'état des colis et émettre des réserves auprès du transporteur si nécessaire.

## 6. Réception des travaux

La réception des travaux est prononcée à la livraison ou à la remise des produits. Le règlement du solde vaut réception sans réserve et déclenche la prise d'effet des garanties. Toute contestation doit être formulée dans un délai de trois jours calendaires par courrier recommandé avec accusé de réception.

---

## 7. Garanties

- **Garantie légale** : EI Grain Bois applique les garanties légales de conformité et des vices cachés prévues aux articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation et aux articles 1641 et suivants du Code civil.
- **Garantie commerciale** : sauf stipulation contraire, les objets fabriqués sont garantis un (1) an contre les défauts de fabrication ou de matière.
- **Assurance décennale** : L'entreprise EI GRAIN BOIS, exploitée par M. Guillaume BOURASSEAU, est titulaire d'un contrat d'assurance de Responsabilité Civile et Décennale Obligatoire, souscrit auprès de :

### **Compagnie d'assurance :**

ERGO France – ERGO Versicherung AG, succursale France  
12 bis rue de la Victoire, 75009 Paris  
RCS Paris 819 062 548  
(agrée par la BaFin pour ses opérations en France)

### **Courtier déléataire :**

APRIL Partenaires, 15 rue Jules Ferry, BP 60307, 35303 Fougères  
S.A.S.U au capital de 100 152,50 € – RCS Rennes 349 844 746  
Inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 024 083 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Référence du contrat : 25086256244

Date d'effet : 08/09/2025

Validité de l'attestation : du 08/09/2025 au 31/12/2025

### **Les garanties s'appliquent aux activités suivantes :**

- 4.1.1 Agencement de cuisine, magasins et salles de bains
- 4.1 Menuiseries intérieures
- 3.5 Menuiseries extérieures (à l'exclusion des vérandas)

### **La garantie couvre :**

- La responsabilité décennale prévue aux articles 1792 et suivants du Code civil,
- La responsabilité civile exploitation et après livraison,
- Les garanties complémentaires (bon fonctionnement, dommages intermédiaires, dommages aux existants, etc.), dans la limite des montants et conditions figurant au contrat souscrit.

Cette assurance couvre les chantiers réalisés en France métropolitaine, pour les travaux relevant des activités assurées et ouverts pendant la période de validité du contrat.

Une vérification de la validité de cette attestation peut être effectuée via le lien : [→ ici](#)

## 8. Responsabilité et force majeure

- **Bois en tant que matière naturelle** : le bois étant un matériau vivant, des variations dimensionnelles (déformations, fissures...) peuvent survenir en fonction des conditions d'hygrométrie et de température.  
EI Grain Bois ne saurait être tenue responsable des évolutions normales du matériau. Le client doit respecter les conseils d'entretien fournis.
- **Force majeure** : les obligations contractuelles sont suspendues en cas de survenance d'un événement de force majeure (grève, catastrophe naturelle, pénurie de matériaux, etc.). EI Grain Bois informera le client et proposera si possible de nouvelles modalités d'exécution.

## 9. Droit de rétractation

Lorsque les prestations sont conclues à distance ou hors établissement et que le client est un consommateur, il bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours, sauf exceptions légales (fabrication personnalisée). Les modalités d'exercice de ce droit seront précisées sur le bon de commande.

## 10. Règlement des litiges et médiation

Toute réclamation doit être adressée par écrit. À défaut de résolution amiable, et après saisine du médiateur de la consommation dont les coordonnées seront communiquées sur simple demande, les litiges relèvent de la compétence des tribunaux du ressort du siège social de EI Grain Bois, sauf disposition légale impérative contraire.

## 11. Dispositions finales

Les présentes CGV peuvent être mises à jour, la version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. Si l'une des clauses venait à être annulée, les autres resteront en vigueur. Les informations relatives à la protection des données et aux mentions légales sont disponibles dans des documents distincts sur notre site.